

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION – RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020



Municipalité de Sainte-Paule

Chers citoyens, et chères citoyennes de Sainte-Paule,

En vertu de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec, M. Le maire Pierre Dugré fait rapport aux citoyens, lors de la séance ordinaire d'un conseil municipal du 7 juin 2021, des faits saillants du rapport financier 2020.

La firme Raymond Chabot Grant Thornton, représenté par Monsieur René Gauthier, comptable agréé, a déposé et présenté, lors de cette même séance, son rapport concernant l'exercice financier 2020.

Pour l'année 2020, l'opération financière s'est soldée par un surplus d'opération de 132,955\$. Les revenus et affectations de l'année totalisaient 816,395\$, alors que les charges et affectations se chiffraient à 683,440\$.

La municipalité a été aussi touché par la pandémie, le télétravail a été mis en place à certain moment, et il est encore utilisé à l'occasion, afin de faciliter le travail de notre directrice générale, pour la conciliation travail-famille. L'engagement d'une personne a aussi été fait pour la désinfection et l'entretien de l'Édifice municipal, les activités sociales ont été mis sur la glace à la salle communautaire. Seule, la bibliothèque continuait et continue encore ses activités en suivant les règles sanitaires établies.

Outre le maintien des opérations financière de la municipalité, l'année 2020 a été marquée par la fin des travaux d'envergure à l'Édifice Municipal, pour la bibliothèque et l'accès à la mobilité réduite. La municipalité a reçu le dépôt du programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023) totalisant un montant de 144,791\$. La reddition de compte a été fait afin de recevoir la subvention du provincial et du fédérale, totalisant un montant de 225,400\$ concernant le programme du Fonds des petites collectivités, en lien avec le Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec qui est toujours à l'étude auprès du ministère de la Culture et des Communications.

En terminant la municipalité a aussi conclu un nouveau contrat avec Bouffard Sanitaire, en décembre 2020, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour une durée 4 ans pour un montant totalisant 95,914\$ avant taxes. Une entente de service a aussi été signé avec la Ville de Matane pour la couverture incendie pour une durée de 4 ans à un coût annuel estimé de \$ 40 000 comparativement à \$ 85 000 auparavant.



Pierre Dugré,
Maire de Sainte-Paule